

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce sixième jour du mois de juillet deux mille quinze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin (partiellement), Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-06-51

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.4 intitulé :

« Infrastructures

Attribution du contrat pour la fourniture du service de récurage des conduites sanitaires et pluviales au mètre linéaire
Document d'aide à la décision INF-TP-2015-027 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Direction générale

Adoption du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Lévis
Document d'aide à la décision correspondance de l'Office municipal d'habitation et résolution 2014-11-283 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-52

Signature du livre d'or par le Club de curling Etchemin

Les représentants du Club de curling Etchemin signent le livre d'or pour souligner le 50^e anniversaire du tournoi des 4 bouts et le 80^e anniversaire du Club de curling Etchemin.

CV-2015-06-53

Présentation des maquettes gagnantes du concours *Matelot d'un jour* de la fondation Monique-Fitz-Bach

Monsieur Benoît Mercille, directeur général de la fondation Monique-Fitz-Bach, présente les maquettes gagnantes du concours *Matelot d'un jour*.

CV-2015-06-54

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-06-55

Félicitations au Collège de Lévis

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Collège de Lévis pour son accueil envers les citoyens et citoyennes utilisant la piscine de ce collège et pour l'excellence de son service auprès de la population lévisienne pendant ces nombreuses années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-56

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 15 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-57

Dépôt d'un avis de changement relatif à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'assistante-greffière fait rapport au conseil de la Ville de l'avis de changement relatif à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Mario Fortier en déposant cet avis de changement.

CV-2015-06-58

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 9, 15, 16 et 23 juin 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 9, 15, 16 et 23 juin 2015 est déposé.

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin quitte son siège.

CV-2015-06-59

Aérodrome de Pintendre

ATTENDU que l'aérodrome de Pintendre est un aérodrome enregistré (CPT9) au Supplément de vol Canada depuis le 2 mai 2013, et exploité à Lévis, sur les lots 2 059 681, 2 295 997 et 2 295 998 du cadastre du Québec;

ATTENDU que depuis l'été 2012, le propriétaire et l'exploitant de l'aérodrome de Pintendre ont modifié de façon substantielle le caractère de l'aérodrome de Pintendre en y exploitant un centre de formation en parachutisme et en y érigeant, sans permis, un bâtiment utilisé pour dispenser cette formation et ce en contravention avec les exigences de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, ainsi qu'en contravention avec le règlement de zonage et de lotissement de la Ville portant le numéro RV-2011-11-23 établissant la zone agricole A2940 et autorisant pour cette zone uniquement des usages « agriculture »;

ATTENDU que l'exploitation de ce centre de formation en parachutisme contrairement à la loi et à la réglementation municipale provoque de nombreuses plaintes de citoyens et citoyennes vu l'augmentation significative du nombre de décollages et d'atterrissages, et du bruit généré par ces opérations;

ATTENDU qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'exploiter contrairement à la loi et à la réglementation en vigueur un centre de formation en parachutisme;

ATTENDU que l'aérodrome du secteur Saint-Jean-Chrysostome, situé également sur le territoire de la ville, est exploité en conformité avec la loi et la réglementation municipale et qu'il répond à tous les besoins des aviateurs ou aviatrices et adeptes de parachutisme;

ATTENDU l'article 4.31 de la *Loi sur l'aéronautique* (L.R.C. 1985 c. A-2) qui permet au ministre des Transports d'interdire un changement à l'exploitation d'un aérodrome qui n'est pas dans l'intérêt public;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander au ministre des Transports du Canada de prendre un arrêté, conformément à l'article 4.31 de la *Loi sur l'aéronautique*, pour interdire à l'aérodrome de Pintendre (CPT9) toute activité reliée à un centre de formation

en parachutisme et tout aménagement, tout agrandissement ou tout changement d'exploitation pour permettre l'exploitation d'un centre de formation en parachutisme qui ne respecte pas la loi et la réglementation en vigueur et ce, en contravention de l'intérêt public.

De transmettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville à Madame Lisa Raitt, ministre des Transports du Canada, à Monsieur Steven Blaney, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et député de Lévis-Bellechasse, à Monsieur Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et à Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-60

Abrogation de la résolution CV-2015-04-81 « Entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation et l'exploitation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le lot 2 432 946 du cadastre du Québec (terrain du stade Georges-Maranda, secteur Lévis) »

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'abroger la résolution CV-2015-04-81 « Entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation et l'exploitation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le lot 2 432 946 du cadastre du Québec (terrain du stade Georges-Maranda, secteur Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin reprend son siège.

CV-2015-06-61

Appui à la Déclaration de la Ville de Montréal sur le *Vivre ensemble*
Document d'aide à la décision *Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble*

ATTENDU que le *Sommet vivre ensemble* a réuni une trentaine de maires de villes et de la métropole à Montréal les 10 et 11 juin 2015, afin de discuter des enjeux et des meilleures pratiques en matière d'inclusion sociale, de cohabitation, de prévention et de sécurité ;

ATTENDU que les maires et mairesses présents ont signé la *Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble* et qu'ils partagent les objectifs suivants :

- nos citoyens et citoyennes méritent de vivre dans des villes où la qualité de vie, la diversité culturelle, la sécurité, la culture, l'environnement, l'emploi et la bonne gouvernance publique sont au

cœur de nos préoccupations quotidiennes;

- nos villes et métropole doivent développer leur capacité de résilience et apprendre les unes des autres;
- nos politiques publiques doivent refléter notre volonté que nos villes intelligentes ne laissent aucun citoyen ou citoyenne exclu, et que les efforts de modernisation technologique soient au contraire des outils d'inclusion sociale, économique et culturelle;
- nos lieux d'éducation se doivent d'être accueillants et inclusifs, permettant à chacun et chacune de réaliser son plein potentiel, dans un contexte sécurisé;
- nos politiques urbaines doivent tenir compte de la diversité sociale de même que des pratiques innovantes et durables qui favorisent tant l'inclusion sociale et économique que la possibilité de vivre en sécurité doit être mise en place;

ATTENDU qu'il est important que les élus et élues municipaux du Québec et d'ailleurs se montrent solidaires et partagent leurs bonnes pratiques en matière d'inclusion et de prévention, ainsi que sur leurs manières de favoriser le sentiment d'appartenance de tous les citoyens et citoyennes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De partager les objectifs contenus dans la *Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble* et d'encourager la population lévisienne à appuyer ses actions sur les principes et objectifs de cette déclaration.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-62

Entente à intervenir avec un membre du personnel professionnel de la Direction générale concernant son congé à traitement différé
[Document d'aide à la décision RHAC-2015-079](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel professionnel de la Direction générale et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2015-079.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-63

Besoins de main d'œuvre à la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision RHAC-2015-081-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-081-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-64

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville concernant la réaffectation d'un membre du personnel

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-076-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire indiqués en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-076-R-1, d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder aux actions requises afin d'assurer la mise en œuvre de ceux-ci et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, concernant la réaffectation d'un membre du personnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-65

Désignation d'un membre externe du groupe de travail sur la gestion contractuelle

[Document d'aide à la décision DG-2015-171](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De désigner David Drouin à titre de membre externe du groupe de travail sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-66

Prêt de la salle du conseil dans le cadre du 50^e anniversaire de l'Ordre de Bonhomme

[Document d'aide à la décision DG-2015-175](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De prêter gracieusement la salle du conseil au comité organisateur du 50^e anniversaire de l'Ordre de Bonhomme pour la tenue de son activité le 3 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-67

Responsabilités du directeur général adjoint à la sécurité publique

[Document d'aide à la décision DG-2015-182](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De dégager Yves Després de ses responsabilités de directeur général adjoint à la sécurité publique, aux mêmes conditions de travail, jusqu'à ce que le poste de directeur du Service de police soit comblé.

De confier à Yves Després le mentorat de la Direction du service de la sécurité incendie et la responsabilité de coordonnateur des mesures d'urgence de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-68

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-181](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-06-69

Demande de soustraction à la procédure d'évaluation environnementale du projet de réfection de la conduite d'aqueduc servant au remplissage du réservoir principal desservant l'ouest du territoire de la ville

[Document d'aide à la décision ENV-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser Roche ltée Groupe Conseil à déposer, au nom de la Ville, une demande de soustraction à la procédure d'évaluation environnementale en vertu de l'article 31.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc de 600 millimètres, sous la rivière Chaudière, servant au remplissage du réservoir principal desservant l'ouest du territoire de la ville et d'autoriser le chef du Service du génie de la Direction des infrastructures à signer tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-70

Entente intermunicipale à intervenir avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf concernant la fourniture de services

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2015-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-71

Décret des travaux de modernisation des systèmes de sécurité de l'hôtel de ville

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-018](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De décréter les travaux de modernisation des systèmes de sécurité de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-72

Engagement de la Ville auprès ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial sous l'autoroute Robert-Cliche (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-051](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux relatifs au projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial sous l'autoroute Robert-Cliche (secteur Charny), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-73

Disposition de véhicules pour l'encan de juillet 2015 et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la vente par le Centre des services partagés du Québec des véhicules dont la valeur estimée excède 10 000 \$, selon la liste produite en annexe B à la fiche de prise de décision INF-EM-2015-022.

D'affecter le fruit de la vente des véhicules pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements ou véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

D'autoriser le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-74

Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion six roues diesel 4 x 4, châssis et cabine conventionnels et du contrat pour la fourniture d'un camion dix roues diesel, châssis et cabine extensionnée

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-013](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer les contrats suivants (appel d'offres 2015-50-32) :

- projet 1 (TPD-2015-02), fourniture d'un camion six roues diesel 4 x 4, châssis et cabine conventionnels, MTC 17 690 kg, à Camions freightliner Québec inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense révisée à 124 279 \$, avant TPS et TVQ;
- projet 2 (TPO-2015-01), fourniture d'un camion dix roues diesel, châssis et cabine extensionnée, MTC 23 587 kg, à Camions freightliner Québec inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense révisée à 153 070 \$, avant TPS et TVQ, incluant les cinq options de garantie prolongée au prix de 7 093 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-75

Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers
[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 450 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-76

Adhésion au regroupement d'achat de pneus pour les années 2016 à 2019 de l'Union des municipalités du Québec
[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-024](#)

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec cette union une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

ATTENDU que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à cette union de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec ;

ATTENDU que la Ville désire adhérer aux achats regroupés DAR-Pneus CSPQ pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adhérer au regroupement d'achat DAR-Pneus géré par Centre de services partagés du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 (durée de trois ans).

De confier à ce centre, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville.

De consentir à ce que cette union délègue à ce centre, l'exécution de l'entente.

De s'engager à compléter pour cette union, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

D'estimer les besoins en pneus pour la durée du contrat de trois ans à environ 900 000 \$.

De s'engager à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera attribué.

De reconnaître que, selon sa politique administrative, ce centre perçoit, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé à ce centre et 0,4 % à cette union) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

Selon la politique administrative de ce centre, de s'abonner au Portail d'approvisionnement de ce centre et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-77

Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité des postes de pompage du ruisseau Cantin et Chaudière-Bassin (secteur Saint-Romuald), ajustement d'honoraires et décret de travaux
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-053](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité des postes de pompage du ruisseau Cantin et Chaudière-Bassin (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-54), à Allen entrepreneur général inc., au prix de 884 600 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

L'ajustement à la baisse du montant de 25 704,58 \$ plus taxes, aux honoraires de BPR-infrastructure inc. au contrat attribué par la résolution CV-2013-04-46 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'augmentation de la capacité des postes de pompage du ruisseau Cantin et Chaudière-Bassin (secteur Saint-Romuald), tel que prévu au document d'appel d'offres 2013-55-29, est déposé à titre d'information.

De décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-78

Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue Saint-Laurent (secteur de la Traverse), demande à Hydro-Québec et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-082](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter le rapport d'étude d'avant-projet préparé par Hydro-Québec et portant le numéro DCL-21708642, relatif à l'enfouissement des réseaux câblés sur la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-082.

De demander à Hydro-Québec de poursuivre en phase de réalisation des travaux.

De s'engager envers Hydro-Québec à rembourser les frais encourus et engagés si la Ville abandonne le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-79

Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet pour l'enfouissement des réseaux câblés sur les rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis), autorisation de poursuivre en phase de réalisation des travaux et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-060-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter le rapport d'étude d'avant-projet préparé par Hydro-Québec et portant le numéro DCL-21711387, relatif à l'enfouissement des réseaux câblés sur les rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-060-R-1.

De demander à Hydro-Québec de poursuivre en phase de réalisation des travaux.

De s'engager envers Hydro-Québec à rembourser les frais encourus et engagés si la Ville abandonne le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-80

Attribution du contrat pour l'inspection par caméra des conduites d'égout

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-075](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour l'inspection par caméra des conduites d'égout (appel d'offres 2015-50-57) à Vacuum national, services égout-aqueduc inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 162 007 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-81

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'un outil d'observation sur la sécurité et la prévention de la criminalité
[Document d'aide à la décision POL-2015-026](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'un outil d'observation sur la sécurité et la prévention de la criminalité, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-82

Décret des travaux de construction d'un chalet de service pour le terrain de soccer du parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur)
[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De décréter les travaux de construction d'un chalet de service pour le terrain de soccer du parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-83

Contrat de location à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers et financement afférent
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-014-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure le contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-014-R-1 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

De prévoir en conséquence une somme additionnelle de 207 570,73 \$ au budget de fonctionnement 2016 de la Ville pour cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-84

Autorisation à le Club cycliste de Lévis pour la tenue du *Critérium du parc de la Paix* et fermeture temporaire de rues
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-021](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le Club cycliste de Lévis à utiliser les différentes rues selon les compétitions et les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-021, pour la tenue du *Critérium du parc de la Paix*, le 8 août 2015.

De fermer temporairement les rues selon les horaires des compétitions cyclistes prévues, telles qu'elles sont indiquées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-85

Autorisation de l'acquisition d'œuvres d'art
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser l'acquisition des œuvres d'art suivantes aux montants précisés, plus les taxes applicables, selon les modalités de paiement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-017 :

- | | |
|---|-----------|
| • œuvre <i>Mon ami Jean-Claude</i> de Raymond Bergeron | 900 \$ |
| • œuvre <i>Élévation no.1</i> de Martin Cormier | 1 200 \$ |
| • œuvre <i>Fossile vivant</i> de André Lemelin | 164,70 \$ |
| • œuvre <i>Paysage urbain II</i> de Karine Locatelli | 1 000 \$ |
| • œuvre <i>Territoire/Périphérie</i> de Michel Filion | 1 250 \$ |
| • œuvre <i>Calibre vingt-deux douze vingt-quatre II</i> de Jonathan Roy | 275 \$ |
| • œuvre <i>Isométrie 35</i> de Virginie Mercure | 2 000 \$ |
| • œuvre <i>Requiem</i> de France Lacroix | 550 \$ |
| • œuvre <i>Carré rouge</i> de Jean-Guy Pomerleau | 2 500 \$ |

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-86

Financement de la dépense relative à la réalisation des travaux de transformation de l'édifice Émile-Dubois en locaux de musique et décret de travaux

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser l'affectation au poste 1-03-201-61-010 d'un montant maximal de 140 000 \$, pour la réalisation des travaux de transformation de l'édifice Émile-Dubois en locaux de musique et de prévoir une somme de 60 000 \$ au budget de fonctionnement de 2016 du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, ainsi que de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-87

Financement de la dépense relative à la réalisation des travaux visant à sécuriser le site du Fort La Martinière

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'autoriser le financement de la dépense relative à la réalisation des travaux visant à sécuriser le site du Fort La Martinière, au montant maximal de 60 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-88

Entente relative à la restauration du patrimoine à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour la restauration de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy et des deux chapelles de procession de Lauzon

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente relative à la restauration du patrimoine à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour la restauration de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy et des deux chapelles de procession de Lauzon, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-89

Aide financière à des organismes culturels
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-021](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-021, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

•	Corporation du Presbytère Saint-Nicolas	5 000 \$
•	Maison natale de Louis Fréchette	7 500 \$
•	Fondation du Mémorial des militaires	5 953 \$
•	La société d'histoire régionale de Lévis	6 000 \$
•	Société historique de Saint-Romuald	2 500 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-90

Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2014
[Document d'aide à la décision FIN-2015-023](#)

Le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 est déposé à titre d'information.

CV-2015-06-91

Grille d'évaluation de rendement de AnneCarrier architecture et urbanisme pour l'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme
[Document d'aide à la décision URBA-2015-115](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter la grille d'évaluation de rendement, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-2015-115, permettant l'évaluation de AnneCarrier architecture et urbanisme, lors de l'élaboration des programmes particuliers d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-92

Abandon du processus d'adoption du Règlement RV-2014-13-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1948 à même une partie de la zone voisine H1958, rue du Ruisseau, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-105](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abandonner le processus d'adoption du Règlement RV-2014-13-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, dont le projet de règlement a été adopté par la résolution CV-2014-11-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-93

Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-161](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De renouveler le mandat pour une période de deux ans de Messieurs Patrick Tavan et Jacques Trahan, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-94

Addenda à la demande d'autorisation présentée et avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion des lots 1 960 548 et autres du cadastre du Québec (golf Stastny, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-166](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De transmettre un addenda à la demande d'autorisation présentée et de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d'exclusion des lots 1 960 548, 1 960 550, 1 960 549, 1 960 552, 1 960 553 et 1 962 094 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 2,43 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié, et ce, compte tenu de la finalité de cette demande.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-95

Attribution d'odonyme

[Document d'aide à la décision URBA-2015-169](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer l'odonyme « rue du Parc-des-Chutes » à la portion située entre l'avenue des Chutes et la sortie autoroutière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-96

Abandon de réserves pour fins publiques sur une partie des lots 2 154 340 et 2 154 352 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-027](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abandonner les avis de renouvellement de réserve pour fins publiques publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous les numéros 17 585 994 et 17 582 400, sur une partie des lots 2 154 340 et 2 154 352 du cadastre du Québec, et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet, dont notamment une déclaration d'abandon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-97

Abandon de la réserve pour fins publiques sur une partie des lots 3 908 670 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-028](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'abandonner l'avis de renouvellement de la réserve pour fins publiques publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 19 476 775, et affectant une partie des lots 3 908 670, 4 242 548 et 4 242 549 du cadastre du Québec, et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet, dont notamment une déclaration d'abandon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-98

Fermeture de rues et soutien logistique pour le *Défi des dames de cœur* [Document d'aide à la décision DEV-2015-089](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser les fermetures des rues, telles qu'elle sont identifiées sur le parcours annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-089, le 12 juillet 2015 entre 7 h 30 et 11 h 30, ainsi que la fermeture de la rue William-Tremblay à partir de 8 h le 11 juillet jusqu'à 15 h le 12 juillet, pour la tenue de l'événement le *Défi des dames de cœur*, et de prêter les équipements demandés à l'organisme Marathon des deux rives Lévis/Québec, selon les disponibilités financières et matérielles, tels qu'ils sont indiqués à cette fiche de prise de décision, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-99

Prolongation des heures d'ouverture pour la tenue de spectacles par Festivent inc. et fermeture temporaire de rues [Document d'aide à la décision DEV-2015-091](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser la tenue de spectacles par Festivent inc. jusqu'à minuit du 29 juillet au 2 août 2015.

D'autoriser les modifications à la circulation du 29 juillet au 3 août 2015, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2015-091.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-00

Modification de la résolution CV-2012-05-12 « Acquisition des lots 4 956 801 et autres du cadastre du Québec (chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), vente du lot 2 847 327 et d'une parcelle d'un autre lot de ce cadastre et financement afférent » [Document d'aide à la décision DEV-2015-097](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2012-05-12 « Acquisition des lots 4 956 801 et autres du cadastre du Québec (chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), vente du lot 2 847 327 et d'une parcelle d'un autre lot de ce cadastre et financement afférent » par la suppression du quatrième alinéa.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-01

Adoption du Cadre de gestion des événements et du Guide de planification événementielle

[Document d'aide à la décision DEV-2015-066-R-3](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Cadre de gestion des événements et le Guide de planification événementielle, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2015-066-R-3.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-02

Accord à intervenir avec Futurpreneur Canada

[Document d'aide à la décision DEV-2015-080-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'accord relatif aux services des programmes à intervenir avec Futurpreneur Canada, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-080-R-1, et d'autoriser Philippe Meurant, directeur de la Direction du développement économique et de la promotion, à signer cet accord.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-03

Autorisation pour la tenue de l'évènement *Bouge pour la Croix-Rouge Lévis* au parc de l'Anse-Tibbits

[Document d'aide à la décision DEV-2015-088-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits, le 11 octobre 2015, pour la tenue de l'évènement *Bouge pour la Croix-Rouge Lévis* et d'accorder l'aide logistique telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision DEV-2015-088-R-1 pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-04

Fermeture temporaire de rues et soutien logistique pour l'édition 2015 du *Festival jazz etcetera Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2015-090](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2015-090, du 4 au 10 août 2015, pour la tenue du *Festival jazz etcetera Lévis*, et d'offrir le soutien logistique à Festival jazz etcetera Lévis, tel qu'il est décrit à cette fiche de prise de décision, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, ainsi que d'autoriser les spectacles musicaux jusqu'à minuit les soirs de ce festival durant cette période.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-05

Abandon des réserves pour fins publiques sur une partie des lots 2 154 379 et autres du cadastre du Québec (au Nord du boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et financement afférent
[Document d'aide à la décision DEV-2015-093](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'abandonner les réserves pour fins publiques et les avis de renouvellement de réserves pour fins publiques publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous les numéros 18 633 507, 18 633 508, 18 633 509, 18 633 510, 20 376 048, 20 376 049, 20 376 050, 2 0376 051, et affectant une partie des lots 2 154 379, 2 154 579, 3 067 466, 3 564 403 et 3 965 601 du cadastre du Québec, d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet, dont notamment une déclaration d'abandon et d'autoriser le financement des frais afférents au montant maximal de 3 150 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-06

Financement de la dépense relative aux travaux de l'aménagement urbain de l'intersection de la rue J.-B.-Michaud et du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis)
Document d'aide à la décision DEV-2015-094

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative aux travaux de l'aménagement urbain de l'intersection de la rue J.-B.-Michaud et du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) au montant maximal de 75 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'affecter les crédits additionnels au montant de 175 000 \$ (1-01-234-60-030), pour la réalisation de ces travaux, au poste

1-03-201-52-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-07

Entente à intervenir avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le service PerLE

[Document d'aide à la décision DEV-2015-103](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant le service PerLE, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-103, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-08

Financement de la dépense relative à l'actualisation des technologies

[Document d'aide à la décision TI-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 200 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-09

Avis de motion Règlement RV-2015-14-67 modifiant le règlement RV-2015-14-40 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2015-013-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-67 modifiant le règlement RV-2015-14-40 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs et pour la location de salles.

CV-2015-07-10

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (plusieurs dispositions générales)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier les classes et groupes d'usages C106, L300, C6, C7 et P3;
- de modifier certaines dispositions concernant les lignes de terrain, les marges de recul, les cours, le calcul de la hauteur en mètres d'un bâtiment principal et d'une construction accessoire ayant un toit, les usages, constructions et infrastructures autorisées dans toutes les zones, les triangles de visibilité, les façades d'un bâtiment principal, les ensembles immobiliers, les espaces de stationnement hors rue, les écrans tampons, l'emprise de la rue adjacente à un terrain, les murs de soutènement, les talus, les clôtures en acier galvanisé, certaines constructions accessoires autorisées par le règlement, le nombre de bâtiments principaux par terrain pour un usage Habitation, l'entreposage du bois de chauffage, les matériaux de revêtement extérieur, les enseignes et l'extension d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;
- d'autoriser pour certains usages des constructions accessoires actuellement non prévues au règlement;
- de corriger des erreurs d'écriture.

CV-2015-07-11

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315 (construction) dans la zone C2513, rue Lamartine, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-114](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'usage C315 (construction) à un seul endroit et sans entreposage extérieur dans la zone C2513 et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2015-07-12

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des

installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques.

Ce règlement a pour objet d'établir les normes relatives au service de vidange des fosses septiques des immeubles situés dans les limites du territoire de la ville.

CV-2015-07-13

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1948 à même une partie de la zone H1958 située sur la rue Davie-Anderson et modifications relatives aux écrans tampons et aux entrées véhiculaires dans la zone M1948, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-105](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M1948 à même une partie de la zone H1958, d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans la zone M1948 et de spécifier la localisation des entrées véhiculaires pour un terrain d'angle situé dans cette zone.

CV-2015-07-14

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone R2914 située de part et d'autre d'une partie de la rue des Moissons à proximité de la bretelle de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-139-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire, dans la zone R2914, les usages du groupe C1, d'y autoriser les usages de la classe d'usages C300 et de prévoir des normes applicables à ces usages, de même que de prévoir que l'article 535 de ce règlement, relatif à la zone R2914 (de la section II, dispositions spécifiques à certains lots) est modifié en conséquence, pour tenir compte du retrait des usages du groupe C1 et de l'ajout de la classe d'usage C300.

CV-2015-07-15

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (extension de la période d'opération des terrasses pour l'ensemble du territoire de la ville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-153](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de modifier la date de fermeture d'une terrasse saisonnière.

CV-2015-07-16

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2015-162](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de créer un comité consultatif d'urbanisme, en remplacement des comités consultatifs d'urbanisme créés par les conseils d'arrondissement et du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville, dont le mandat est de formuler des avis et de faire des recommandations aux conseils d'arrondissement pour toute demande relevant de leurs compétences et au conseil de la Ville pour toute demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et pour tout autre sujet soumis par ce conseil qui relève de sa compétence et qui n'est pas visé par le mandat du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

CV-2015-07-17

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-144-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

Ce règlement a pour objet de déterminer que ce comité exerce les fonctions confiées à un conseil local du patrimoine par la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'apporter certains changements concernant, notamment, le mandat des membres, le quorum, le secrétaire du comité et les conflits d'intérêt.

CV-2015-07-18

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant aux usages temporaires associés aux usages commerciaux)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de modifier les usages temporaires associés aux usages commerciaux.

CV-2015-07-19

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (modification visant à exiger de nouveaux certificats d'autorisation)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet d'exiger un certificat d'autorisation dans le cas de certains usages temporaires et d'une entrée charretière et d'y prévoir les renseignements requis pour déposer une demande.

CV-2015-07-20

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-78 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme (modification visant à introduire de nouveaux tarifs)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-78 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'ajouter de nouveaux tarifs quant à :

- un usage temporaire associé à la vente saisonnière;
 - un usage temporaire exercé à l'intérieur d'un bâtiment principal;
 - l'installation d'une enseigne d'inauguration;
 - l'ajout, la modification ou l'agrandissement d'un accès véhiculaire.
-

CV-2015-07-21

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-79 abrogeant le Règlement numéro 171 concernant les commerçants non résidents de l'ex-Ville de Lévis

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-79 abrogeant le Règlement numéro 171 concernant les commerçants non résidents de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement numéro 171 concernant les commerçants non résidents de l'ex-Ville de Lévis.

CV-2015-07-22

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-80 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis (stationnement municipal, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-080](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-80 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement tous les jours, entre 6 h et 9 h, dans le stationnement municipal situé sur la rue Saint-Laurent, près de la Gare intermodale, sur les lots 5 368 218 et 4 457 030 du cadastre du Québec.

CV-2015-07-23

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zone C1601 située dans le secteur de l'avenue Taniata entre l'autoroute Jean-Lesage et la rue Saint-Jean-Chrysostome, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-152-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale exigés dans la zone C1601 concernant les travaux effectués dans un cran rocheux.

CV-2015-07-24

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (plusieurs dispositions générales)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-25

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315 (construction) dans la zone C2513, rue Lamartine, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-114](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement modifiant RV-2015-14-69 le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de précision URBA-2015-114.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-26

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1948 à même une partie de la zone H1958 située sur la rue Davie-Anderson et modifications relatives aux écrans tampons et aux entrées véhiculaires dans la zone M1948, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-105](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-105.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-27

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone R2914 située de part et d'autre d'une partie de la rue des Moissons à proximité de la bretelle de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-139-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-139-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-28

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (extension de la période

d'opération des terrasses pour l'ensemble du territoire de la ville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-153](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-153.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-29

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zone C1601 située dans le secteur de l'avenue Taniata entre l'autoroute Jean-Lesage et la rue Saint-Jean-Chrysostome, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-152-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-152-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-30

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin Vanier, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-150](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-04-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-31

Adoption du Second projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la

rue des Lilas (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-156-R-1](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction d'une habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU les recommandations de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA-2015-00-83 et CCUA-2015-00-88);

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser un projet particulier de construction d'une habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), conformément aux plans préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du 6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-156-R-1, et ce, avec changement par rapport au projet de résolution adopté par la résolution CV-2015-04-99.

D'autoriser ce projet particulier aux conditions suivantes :

- soixante-trois cases de stationnement doivent être aménagées à l'intérieur du bâtiment principal, en sus des 27 cases de stationnement qui doivent être aménagées conformément au plan d'implantation annexé à cette fiche de prise de décision, à l'extérieur du bâtiment;
- l'installation d'une barrière automatique permettant de contrôler les sorties sur la rue des Camélias;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-32

Adoption du Règlement RV-2015-14-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-062](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour

objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Louise-Létourneau (secteur Charny) et d'interdire le stationnement d'une remorque sur une partie du chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-33

Adoption du Règlement RV-2015-14-59 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-062](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-59 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Fraser et Saint-Louis-de-France (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-59 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-34

Adoption du Règlement RV-2015-14-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement

[Document d'aide à la décision URBA-2015-145](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour

objet de déléguer certains pouvoirs prévus à la *Loi sur le patrimoine culturel* aux conseils d'arrondissement, de supprimer leur pouvoir d'avis et de recommandation concernant certains pouvoirs de cette loi exercés par le conseil de Ville, d'accorder au conseil de la Ville une compétence exclusive en matière de constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et pour fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées de consultation des projets de règlement d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-35

Adoption Règlement RV-2015-14-63 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-147](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-63 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le mandat et la composition de la commission et d'apporter des modifications pour tenir compte du changement dans l'organigramme de la direction de l'Urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-63 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-36

Adoption du Règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision DG-2015-143-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'apporter une précision quant au fait qu'il est notamment interdit à un membre du conseil de la Ville d'acquérir des biens de la Ville à l'occasion d'une vente à l'enchère sous l'autorité de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2015-14-54 modifiant le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-37

Adoption du Règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-143-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'apporter une précision quant au fait que les membres du personnel doivent s'abstenir d'avoir directement ou indirectement un contrat avec la Ville et qu'il est notamment interdit à un membre du personnel d'acquérir des biens de la Ville à l'occasion d'une vente à l'enchère sous l'autorité de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-55 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-38

Adoption du Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans les zones C1906 et M1902, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-149](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'autoriser, dans les zones M1902 et C1906, des nouveaux usages et d'interdire, dans la zone M1902, les classes d'usages C203, C205 et C114 et, dans la zone C1906, les classes d'usages C203, C205 et C304;
- de prévoir, dans ces deux zones, que les bâtiments mixtes comportant un ou des logements sont autorisés lorsque la partie du bâtiment non occupée par un logement est occupée uniquement par un ou des usages autorisés du groupe C1, tout en limitant à deux le nombre de logements;
- de prévoir des normes applicables aux nouveaux usages dans ces deux zones;
- de modifier la norme relative à la marge de recul avant minimale, de supprimer la norme relative à la superficie minimale de plancher et de prescrire une norme minimale de 250 mètres carrés d'occupation au sol d'un bâtiment principal pour les usages des groupes C1 et C2 autorisés dans ces deux zones;
- de modifier l'identification de la zone C1906 par « M1906 » afin qu'elle corresponde à une dominance multifonctionnelle.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-39

Adoption du Règlement RV-2015-14-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (chemin Vanier, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-151](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle faible densité à même une affectation commerciale sectorielle.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-04-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-40

Adoption du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Lévis
Document d'aide à la décision correspondance de l'Office municipal d'habitation et résolution 2014-11-283

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2014-11-283.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-41

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-07-42

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-07-43

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 22 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
